



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-228

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-49174-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : RESTAURATION DES FACADES DE L'HÔTEL DE VILLE - PROTOCOLE
TRANSACTIONNEL MARCHE DE TRAVAUX A 11-035

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.08

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture -
Politique de la Ville
Direction Des Musées & Du
Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 1.5

Transactions /protocole d accord transactionnel

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : RESTAURATION DES FACADES DE L'HÔTEL DE VILLE - PROTOCOLE
TRANSACTIONNEL MARCHE DE TRAVAUX A 11-035- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2011-771 du 11 juillet 2011, vous avez autorisé Mme le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer l'appel d'offres concernant la restauration des façades Nord et Ouest de l'Hôtel de l'Hôtel de Ville, décomposé en 2 lots.

A l'issue de la procédure, les marchés ont été attribués :

- lot n°1 (marché A11-035) : travaux d'échafaudages, pierre de taille, cuivrierie et plomb, attribué à la Société VIVIAN ET COMPAGNIE, mandataire du groupement solidaire VIVIAN ET COMPAGNIE / LES COMPAGNONS DE CASTELLANE pour les montants suivants : 307 340.15 € H.T, soit 367 578. 82€ T.T.C (tranche ferme) et 223 314.39 € H.T, soit 267 084,01€ T.T.C (tranche conditionnelle)

- lot n°2 (marché A11-036): travaux de menuiseries, ferronnerie et peinture, attribué à la Société ASSELIN pour les montants suivants : 164 855 € H.T, soit 197 166.58€ T.T.C (tranche ferme) et 134 275,00 € H.T, soit 160 592.90€ T.T.C (tranche conditionnelle)

La présente affaire porte sur le marché A11-035.

La durée globale du marché était fixée à 26 mois à compter de l'émission du premier ordre de service (17/10/2011).

La tranche ferme a été notifiée le 21 juillet 2011 et les travaux ont commencé le 17 octobre 2011. La durée était de 7 mois (la tranche ferme a par la suite été prolongée d'un mois et de 14 jours par avenant).

Au cours des travaux, le titulaire du lot n°1 Société VIVIAN ET COMPAGNIE, a déclaré 4 sous traitants, lesquels ont été agréés par les services de la ville :

- Société PROVENCALE D'ECHAFAUDAGE (S.P.E.)
- Atelier MORISSE MARINI
- Association ENVOL13
- Société FOURQUET

Les premiers actes de sous traitances ont été notifiés à compter du 14 décembre 2011. Le début d'exécution de la tranche conditionnelle affermie a été fixé au 01/10/2012. La durée était de 7 mois, à compter de cette même date. L'exécution du marché a ensuite donné lieu le 07 janvier 2013 à des actes de sous-traitance du titulaire mandataire du groupement, au profit des sociétés suivantes :

- Tableau récapitulatif part des sous-traitants

Sociétés sous traitantes	Nature des prestations	Montant H.T des prestataions sous traitées	Montant T.T.C. des prestations sous traitées
S.P.E..	Echafaudages	22 000,00 €	26 312,00 €
Société FOURQUET	Cuivrerie, plomb	44 958,32 €	53 770,15 €
MARINI	Dessalement, parement, pierre unis et moulurés	7 335,00 €	8 772,66 €
Envol 13	Fourniture et pose de dispositifs anti-pigeons	2 705,50 €	3 235,78 €
Sous total sous traitants		76 998,82 €	92 090,59 €

- Tableau récapitulatif de la part du titulaire sur la tranche conditionnelle:

Société titulaire	Nature de la prestation	Montant H.T de la prestation	Montant T.T.C. de la prestation
VIVIAN	travaux d'échafaudages, pierre de taille, cuivrerie et plomb	146 315,57 €	174 993,42 €

Le 28 mai 2013, l'Entreprise VIVIAN, mandataire du groupement informait la ville d'Aix en Provence du changement suivant des montants des paiements des sous traitants FOURQUET et MORISSE MARINI :

- Le montant des prestations sous-traitées par L'atelier MORISSE MARINI passe de 7335,00 € H.T. (soit 8 772,66 € T.T.C) à 1800,24 € H.T (soit 2 153,09 € T.T.C) : soit un différentiel de 5534,76 H.T (soit 6619,57€ T.T.C)

- Le montant des prestations sous-traitées par La société RICHARD FOURQUET passe de 44 958,32 € H.T (soit 53 770,15 € T.T.C) à 28 703,49 € H.T (soit 34 329,37 € T.T.C), soit un différentiel de 16 254,83€ H.T (19 440,78 € T.T.C)

Ces modifications intervenues en moins-value sur les montants des actes de sous-traitance initiaux ont eu pour effet de changer la répartition des montants alloués, au titulaire et aux sous-traitants concernés.

La répartition s'est donc établie comme suit :

- Part du titulaire :

Société titulaire	Nature de la prestation	Montant H.T de la prestation	Montant T.T.C. de la prestation
VIVIAN	Pierre de taille, cuivrierie et plomb	168 104,87 €	201 053,42 €

- Part des sous traitants :

Sociétés sous traitantes	Nature des prestations	Montant H.T des prestations sous traitées	Montant T.T.C. des prestations sous traitées
S.P.E.	Echafaudages	22 000,00 €	26 312,00 €
Société FOURQUET	Cuivrierie, plomb	28 703,49 €	34 329,37 €
MARINI	Dessalement, parement, pierre unis et moulurés	1800,38 €	2153,25 €
Envol 13	Fourniture et pose de dispositifs anti-pigeons	2705,50 €	3235,78 €
Sous total sous traitants		55 209,37 € H.T	66 030, 40 € T.T.C

Ces demandes n'ont pu être traitées dans les délais impartis, c'est-à-dire pendant la durée d'existence du contrat, courant jusqu'au 16 décembre 2013.

La seule solution qui s'offre à la ville est donc de mettre en place un protocole transactionnel

afin de permettre à la société titulaire et aux sous-traitants concernés d'être payés en intégralité pour les prestations exécutées pendant la durée contractuelle du marché et non encore réglées. Cette solution est proposée par la Ville d'Aix en Provence après consultation et avis rendu par le comptable public, lequel comptable public a été saisi dans le cadre de la régularisation de ce paiement.

Compte tenu des éléments susmentionnés, une partie de la moins-value des prestations sous-traitées, devant être reversée au titulaire mandataire du groupement est chiffrée à 21 789.30 € H.T (soit 26 060.00 € T.T.C)

A cette somme, s'ajoute le montant des factures restant à acquitter pour les travaux exécutés et mentionnés dans les situations 06 et 07 (datées respectivement du 23/04/2013 et du 03/06/2013), les Décomptes Généraux définitifs (D.G.D) ainsi que les modalités de révision des prix. Ces documents sont annexés au présent rapport.

Cette somme se décompose comme suit sur l'ensemble du titulaire du marché et de ses sous-traitants:

Entreprise	Détail situation	Montant H.T.	Montant T.T.C
Groupement Vivian et Compagnie / Les Compagnons de Castellane	- situation 6	19 109,36 € H.T	22 854,79 € T.T.C
	- situation 7	15 513,04 € H.T	18 553,60 € T.T.C
	- situation 8	6 629,12 € H.T	7928,43 T.T.C
	(D.G.D.) + D.G.D. tranche ferme	10 203,96 € H.T	12 203,94 T.T.C
Sous total 1		51 455,48 € H.T	61 540,76 € T.T.C
Société provençale d'échafaudages	- situation 6	2 327,50 € H.T	2 783,69 € T.T.C
	- situation 7	3 581,06 € H.T	4 282,95 T.T.C
Sous total 2		5908,56 € H.T	7066,64 € T.T.C
Association Envol 13	Situation 7	2705,5 € H.T	3 235,78 € T.T.C
Sous total 3		2705,5 € H.T	3235,78 T.T.C
Société Richard FOURQUET	- situation 6	4702,50€ H.T	5 624,19 € T.T.C
	- situation 7	9500,00 € H.T	11 362,00 € T.T.C.
Sous total 4		14202,5 € H.T	16 986,19 T.T.C
Total des montants dûs			74 272,04 € H.T.
			88 829,37 € T.T.C

Le présent projet de protocole n'a pas d'incidence financière autre que celle prévue dans le cadre du marché initial.

C'est pourquoi, mes chers Collègues, en fonction de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les projets de protocole transactionnel joints en annexe entre la Ville d'Aix-en-Provence d'une part et les cosignataires suivants: l'entreprise Vivian et Compagnie, mandataire du groupement VIVIAN ET COMPAGNIE / les Compagnons de Castellane titulaire du marché A11-035 (dont les montants en moins value reportés de la la société MORISSE MARINI), l'association ENVOL 13 (sous-traitant), la SOCIETE PROVENCALE D'ECHAFAUDAGE (sous-traitant) et l'entreprise RICHARD FOURQUET (sous-traitant) d'autre part, ayant pour objet de clôturer l'opération dans les conditions définies supra,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les protocoles transactionnels relatifs au marché A11-035 entre la Ville d'Aix-en-Provence d'une part et les cosignataires suivants: l'entreprise Vivian et Compagnie, mandataire du groupement Vivian et Compagnie / les Compagnons de Castellane titulaire du marché A11-035 (dont les montants en moins value reportés de la société MORISSE MARINI), l'association ENVOL 13 (sous-traitant), la SOCIETE PROVENCALE D'ECHAFAUDAGE (sous-traitant) et l'entreprise RICHARD FOURQUET (sous-traitant) d'autre part, ainsi que tout document s'y rapportant,
- **AUTORISER** l'administration municipale à effectuer le mandatement des sommes effectivement dues sur le budget 2014 de la direction du patrimoine culturel et des musées (imputation 9033 2135 25- budget 2014 code 240) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-228 - RESTAURATION DES FACADES DE L'HÔTEL DE VILLE - PROTOCOLE
TRANSACTIONNEL MARCHE DE TRAVAUX A 11-035-

Présents et représentés	:	53
Présents	:	51
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

POUR LE MARCHÉ A11-035 AYANT POUR OBJET LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE A AIX EN PROVENCE

ENTRE

□ La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix-en-Provence, agissant en qualité de représentant du Pouvoir Adjudicateur et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014.

ci-après dénommée « La Ville »,

d'une part,

ET

□ Le groupement de sociétés VIVIAN ET COMPAGNIE – LES COMPAGNONS DE CASTELLANE, entreprise VIVIAN ET COMPAGNIE mandataire, sise 26 av André Roussin, PA Saumaty Séon, 13016 MARSEILLE, SIREN N° 063 802 276 représentée par M. Frédéric BEAUDIN, Directeur Général,

ci- après dénommée « le Titulaire »,

d'autre part,

PREAMBULE

Désignation du contrat:

Le présent marché A11-035 fait suite à une procédure d'appel d'offres ouvert européen concernant les Travaux d'Echafaudages / Pierre de taille / Cuivrierie / Plomb et notifié le 21 juillet 2011 au titulaire : groupement VIVIAN ET COMPAGNIE / LES COMPAGNONS DE CASTELLANE, Entreprise VIVIAN ET COMPAGNIE mandataire.

Ce marché est à prix unitaires, comportant une masse initiale décomposée comme suit :

- d'un montant de 307 340,15 € H.T soit 367 578,82 € T.T.C, consacré à l'exécution de la tranche ferme (façade nord et pan coupé).
- d'un montant de 223 314,39 € H.T soit 267 084,01 € T.T.C, consacré à l'exécution de la tranche conditionnelle (façade ouest).

Durée du contrat, délais d'exécution:

Les délais d'exécution de chaque tranche s'inscrivent dans une durée globale de marché fixée à vingt-six mois à compter de la notification de l'ordre de service n°1 (soit le 17 octobre 2011), prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant, soit jusqu'au 16 décembre 2013.

Le délai d'exécution de la tranche ferme était fixé à 7 mois à compter de ce même ordre de service, soit jusqu'au 16 mai 2012. Ce délai a, par la suite, été prolongé par l'avenant n°1, jusqu'au 30 juin 2012.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle était fixé à 7 mois à compter de l'ordre de service d'affermissement (OS n°5 fixant la date de début des travaux au 1er octobre 2012), soit jusqu'au 30 avril 2013.

Désignation des sous-traitants, montant et nature des prestations sous-traitées:

Lors de l'exécution du marché, le mandataire a demandé et obtenu les agréments pour les sous-traitants suivants:

- Entreprise FOURQUET (Cuivrierie plomb)
 - tranche ferme : 55 041,68€ HT
 - tranche conditionnelle : 44 958,32€ HT
- Entreprise MORISSE MARINI (Dessalement parements pierre unis et moulurés)
 - tranche ferme : 10 500,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 7 335,00€ HT
- Entreprise SPE : (Echafaudages)
 - tranche ferme : 32 000,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 22 000,00€ HT
- Entreprise ENVOL 13 (Fourniture et pose de dispositifs anti-pigeons)
 - tranche ferme : 4 200,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 2 707,50€ HT

Le 28 mai 2013, le Titulaire informe par lettre recommandée avec AR la ville d'Aix en Provence de la modification des montants le concernant, soit : 227 388,05 € H.T, soit 271 956,11 € T.T.C en lieu et place de 205 558,47 € H.T. ; soit 245 847,93 € T.TC et concernant les prestations sous-traitées suivantes :

- MORISSE MARINI : 1 800,25 € H.T. soit 2153,10 € T.T.C en lieu et place de 7 335,00 € H.T, soit 8772,66 € T.T.C
- Richard FOURQUET: 16 254,83 € H.T. Soit 19440,78 € T.T.C en lieu et place de 44 958,32 € H.T, soit 53770,15 € T.T.C

Situation financière à l'extinction du marché:

Le 19 septembre 2013, le titulaire informe la Ville du non paiement des situations 6 et 7 définies ci-après :

- Situation 6 (en date du 23 avril 2013), d'un montant de 32 296,98 € T.T.C
- Situation 7 (en date du 03 juin 2013), d'un montant de 38 519,82 € TTC

L'absence de ces paiements impacte le titulaire ainsi que l'ensemble des ses sous-traitants.

Ces demandes n'ayant pu être traitées dans les délais impartis d'une part, la durée du marché, contractuellement terminée le 16 décembre 2013, ne pouvant plus être modifiée par voie d'avenant d'autre part, la Ville d'Aix-en-Provence a fait part au titulaire du marché A11-035 et à ses sous-traitants, de sa volonté de mettre en place un protocole transactionnel, afin de leur permettre d'être payés pour les prestations exécutées et non encore réglées.

Objet du présent protocole transactionnel:

Le protocole n'induit pas d'incidence financière mais il convient néanmoins d'y fixer le montant des sommes réglées au titre du marché exécuté et le montant des sommes restant à payer au titre du titulaire et des sous-traitants concernés (paiement direct).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER – Prestations réalisées

A titre d'information, le total des montants versés pour le paiement de la tranche ferme s'élève à 307 340,15 € H.T, soit 367 578,82 € T.T.C

Le montant dû pour la **tranche conditionnelle affermie** s'élève à 223 314,39 € H.T, soit 267 084,01 € T.T.C

La somme de 156 367 € H.T., soit 187014,93 € T.T.C a été versée par la Ville dans le cadre du marché A11-035.

Le montant des prestations réalisées par le titulaire restant à la charge de la Ville dans le cadre du marché n°A 11035, non encore réglées, se chiffre à 74 272,04 € H.T., soit 88 829,37 € T.T.C

ARTICLE DEUXIEME – Détail de l'opération

Le présent protocole transactionnel a pour effet de constituer un titre exécutoire afin de permettre le paiement des prestations exécutées **au titre de la tranche conditionnelle affermie et du DGD de la tranche ferme**, dont les montants sont précisés ci-après et constituent l'échéance du marché n° A11-035.

La répartition des montants dont la Ville reste redevable est la suivante :

Groupement Vivian et Compagnie / Les Compagnons de Castellane	Situation 6	19 109,36 € H.T	22 854,79 T.T.C
	situation 7	15 513,04 € H.T	18 553,60 T.T.C
	situation 8 DGD	6 629,12 € H.T	7928,43 T.T.C
	DGD tranche ferme	10 203,96 € H.T	12 203,94 T.T.C

Total dû : 49 232,61 € H.T, soit 61 540,76 € T.T.C

De plus, la société MORISSE MARINI figurant en moins value, cette somme (6 619,41 €T.T.C) est donc comprise dans le restant dû au Groupement VIVIAN (situation 6 et 7)

ARTICLE TROISIEME – Modalités de paiement

Les sommes visées à l'article 2 du présent protocole seront payées par la Ville d'Aix-en-Provence sur le compte bancaire de :

- Groupement Vivian et Compagnie / Les Compagnons de Castellane : établissement : Crédit du Nord- code banque 376- guichet : 02218 numéro de compte :12149000200 : clef 27 ;

Les sommes visées à article 2 du présent protocole seront mandatées dans un délai de 30 jours suivant notification du présent protocole (budget 2014- imputation budgétaire 9033 2135 25 qui présente les disponibilités suffisantes), cette dernière ne pouvant intervenir qu'après approbation par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence au titre de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE QUATRIEME – Renonciation à tout recours

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil et a autorité de la chose jugée au sens de l'article 2052 du Code Civil. En contrepartie de la présente, les parties se déclarent satisfaites du règlement qui est fait de cette affaire et de la reconnaissance de leurs droits et obligations réciproques. Elles renoncent à tout recours ou à toute instance et action en justice au titre des opérations objet du présent protocole transactionnel devant quelle que juridiction que ce soit.

ARTICLE CINQUIEME - Entrée en vigueur

Le présent protocole transactionnel entrera en vigueur à la date de sa notification

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville d'Aix en Provence

Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence

Autorisé par délibération n°

En date du

Pour les prestataires

Frédéric BEAUDIN, gérant

Groupement Vivian et Compagnie /
Les Compagnons de Castellane :

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

POUR LE MARCHÉ A11-035 AYANT POUR OBJET LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE A AIX EN PROVENCE

ENTRE

□ La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix-en-Provence, agissant en qualité de représentant du Pouvoir Adjudicateur et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014.

ci-après dénommée « La Ville »,

d'une part,

ET

- l'association Loi 1901 Envol 13, sous traitant
Ci-après dénommée « Envol 13 » n° sise 22 plage de l'Estaque à Marseille, SIRET 409 862 778 000 027, représentée par madame Lisette SANNA, Présidente

d'autre part,

PREAMBULE

Désignation du contrat:

Le présent marché A11-035 fait suite à une procédure d'appel d'offres ouvert européen concernant les Travaux d'Echafaudages / Pierre de taille / Cuivrierie / Plomb et notifié le 21 juillet 2011 au titulaire : groupement VIVIAN ET COMPAGNIE / LES COMPAGNONS DE CASTELLANE, Entreprise VIVIAN ET COMPAGNIE mandataire.

Ce marché est à prix unitaires, comportant une masse initiale décomposée comme suit :

- d'un montant de 307 340,15 € H.T, soit 367 578,82 € T.T.C consacré à l'exécution de la tranche ferme (façade nord et pan coupé).
- d'un montant de 223 314,39 € H.T, soit 267 084,01 € T.T.C consacré à l'exécution de la tranche conditionnelle (façade ouest).

Durée du contrat, délais d'exécution:

Les délais d'exécution de chaque tranche s'inscrivent dans une durée globale de marché fixée à vingt-six mois à compter de la notification de l'ordre de service n°1 (soit le 17 octobre 2011), prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant, soit jusqu'au 16 décembre 2013.

Le délai d'exécution de la tranche ferme était fixé à 7 mois à compter de ce même ordre de service, soit jusqu'au 16 mai 2012. Ce délai a, par la suite, été prolongé par l'avenant n°1, jusqu'au 30 juin 2012.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle était fixé à 7 mois à compter de l'ordre de service d'affermissement (OS n°5 fixant la date de début des travaux au 1er octobre 2012), soit jusqu'au 30 avril 2013.

Désignation des sous-traitants, montant et nature des prestations sous-traitées:

Lors de l'exécution du marché, le mandataire a demandé et obtenu les agréments pour les sous-traitants suivants:

- Entreprise FOURQUET (Cuivrierie plomb)
 - tranche ferme : 55 041,68€ HT
 - tranche conditionnelle : 44 958,32€ HT
- Entreprise MORISSE MARINI (Dessalement parements pierre unis et moulurés)
 - tranche ferme : 10 500,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 7 335,00€ HT
- Entreprise SPE : (Echafaudages)
 - tranche ferme : 32 000,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 22 000,00€ HT
- Entreprise ENVOL 13 (Fourniture et pose de dispositifs anti-pigeons)
 - tranche ferme : 4 200,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 2 707,50€ HT

Le 28 mai 2013, le Titulaire informe par lettre recommandée avec AR la ville d'Aix en Provence de la modification des montants le concernant, soit : 227 388,05 € H.T, soit 271 956,11 € T.T.C en lieu et place de 205 558,47 € H.T, soit 245 847 € T.T.C et concernant les prestations sous-traitées suivantes :

- MORISSE MARINI : 1 800,25 € H.T, soit 2153,10 € T.T.C en lieu et place de 7 335,00 € H.T, soit 8772,66 € T.T.C
- Richard FOURQUET: 16 254,83 € H.T, soit 19440,78 € T.T.C. en lieu et place de 44 958,32 € H.T, soit 53 770,15 € T.T.C

Situation financière à l'extinction du marché:

Le 19 septembre 2013, le titulaire informe la Ville du non paiement des situations 6 et 7 définies ci-après :

- Situation 6 (en date du 23 avril 2013), d'un montant de 32 296,98 € TTC
- Situation 7 (en date du 03 juin 2013), d'un montant de 38 519,82 € TTC

L'absence de ces paiements impacte le titulaire ainsi que l'ensemble des ses sous-traitants.

Ces demandes n'ayant pu être traitées dans les délais impartis d'une part, la durée du marché, contractuellement terminée le 16 décembre 2013, ne pouvant plus être modifiée par voie d'avenant d'autre part, la Ville d'Aix-en-Provence a fait part au titulaire du marché A11-035 et à ses sous-traitants, de sa volonté de mettre en place un protocole transactionnel, afin de leur permettre d'être payés pour les prestations exécutées et non encore réglées.

Objet du présent protocole transactionnel:

Le protocole n'induit pas d'incidence financière mais il convient néanmoins d'y fixer le montant des sommes réglées au titre du marché exécuté et le montant des sommes restant à payer au titre du titulaire et des sous-traitants concernés (paiement direct).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER – Prestations réalisées

A titre d'information, le total des montants versés pour le paiement de la tranche ferme s'élève à 307 340,15 € H.T, soit 367 578,82 € T.T.C

Le montant dû pour la **tranche conditionnelle affermie** s'élève à 223 314,39 € H.T, soit 267 084,01 T.T.C

La somme de 156 367 € H.T, soit 187 014,93 € T.T.C a été versée par la Ville dans le cadre du marché A11-035.

Le montant des prestations réalisées par le titulaire restant à la charge de la Ville dans le cadre du marché n°A 11035, non encore réglées, se chiffre à 74 272,04 € H.T., soit 88 829,37 € T.T.C

ARTICLE DEUXIEME – Détail de l'opération

Le présent protocole transactionnel a pour effet de constituer un titre exécutoire afin de permettre le paiement des prestations exécutées **au titre de la tranche conditionnelle affermie et du DGD de la tranche ferme**. Ces montants précisés ci- après constituent l'échéance du marché n° A11-035.

La répartition des montants dont la Ville reste redevable est la suivante :

Envol 13	situation 7	2705,50 € H.T.	3235,78 € T.T.C
----------	-------------	----------------	-----------------

Total dû : 2705,50 € H.T soit 3235,78 € T.T.C

ARTICLE TROISIEME – Modalités de paiement

Les sommes visées à l'article 2 du présent protocole seront payées par la Ville d'Aix-en-Provence sur le compte bancaire de :

- association envol 13 : établissement : Crédit Mutuel- code banque : 10278- guichet :09054- numéro de compte : 00020037001- clef : 49 ;

Les sommes visées à article 2 du présent protocole seront mandatées dans un délai de 30 jours suivant notification du présent protocole (budget 2014- imputation budgétaire 9033 2135 25 qui présente les disponibilités suffisantes), cette dernière ne pouvant intervenir qu'après approbation par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence au titre de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE QUATRIEME – Renonciation à tout recours

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil et a autorité de la chose jugée au sens de l'article 2052 du Code Civil. En contrepartie de la présente, les parties se déclarent satisfaites du règlement qui est fait de cette affaire et de la reconnaissance de leurs droits et obligations réciproques. Elles renoncent à tout recours ou à toute instance et action en justice au titre des opérations objet du présent protocole transactionnel devant quelle que juridiction que ce soit.

ARTICLE CINQUIEME - Entrée en vigueur

Le présent protocole transactionnel entrera en vigueur à la date de sa notification

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville d'Aix en Provence

Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence

Autorisé par délibération n°

En date du

Pour les prestataires

Lisette SANNA, présidente

Association Envol 13

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

POUR LE MARCHÉ A11-035 AYANT POUR OBJET LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE A AIX EN PROVENCE

ENTRE

□ La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix-en-Provence, agissant en qualité de représentant du Pouvoir Adjudicateur et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014.

ci-après dénommée « La Ville »,

d'une part,

ET

- l'entreprise S.P.E. Sous traitant

ci-après dénommée « Provençale d'échafaudage » sise 20, rue de Madrid à Vitrolles SIREN n° 393 952 569, représentée par didier BOCCHETTA,

d'autre part,

PREAMBULE

Désignation du contrat:

Le présent marché A11-035 fait suite à une procédure d'appel d'offres ouvert européen concernant les Travaux d'Echafaudages / Pierre de taille / Cuivrierie / Plomb et notifié le 21 juillet 2011 au titulaire : groupement VIVIAN ET COMPAGNIE / LES COMPAGNONS DE CASTELLANE, Entreprise VIVIAN ET COMPAGNIE mandataire.

Ce marché est à prix unitaires, comportant une masse initiale décomposée comme suit :

- d'un montant de 307 340,15 € H.T soit 367 578,82 € T.T.C, consacré à l'exécution de la tranche ferme (façade nord et pan coupé).
- d'un montant de 223 314,39 € H.T soit 267 084,01 € T.T.C, consacré à l'exécution de la tranche conditionnelle (façade ouest).

Durée du contrat, délais d'exécution:

Les délais d'exécution de chaque tranche s'inscrivent dans une durée globale de marché fixée à vingt-six mois à compter de la notification de l'ordre de service n°1 (soit le 17 octobre 2011), prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant, soit jusqu'au 16 décembre 2013.

Le délai d'exécution de la tranche ferme était fixé à 7 mois à compter de ce même ordre de service, soit jusqu'au 16 mai 2012. Ce délai a, par la suite, été prolongé par l'avenant n°1, jusqu'au 30 juin 2012.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle était fixé à 7 mois à compter de l'ordre de service d'affermissement (OS n°5 fixant la date de début des travaux au 1er octobre 2012), soit jusqu'au 30 avril 2013.

Désignation des sous-traitants, montant et nature des prestations sous-traitées:

Lors de l'exécution du marché, le mandataire a demandé et obtenu les agréments pour les sous-traitants suivants:

- Entreprise FOURQUET (Cuivrierie plomb)
 - tranche ferme : 55 041,68€ HT
 - tranche conditionnelle : 44 958,32€ HT
- Entreprise MORISSE MARINI (Dessalement parements pierre unis et moulurés)
 - tranche ferme : 10 500,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 7 335,00€ HT
- Entreprise SPE : (Echafaudages)
 - tranche ferme : 32 000,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 22 000,00€ HT
- Entreprise ENVOL 13 (Fourniture et pose de dispositifs anti-pigeons)
 - tranche ferme : 4 200,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 2 707,50€ HT

Le 28 mai 2013, le Titulaire informe par lettre recommandée avec AR la ville d'Aix en Provence de la modification des montants le concernant, soit : 227 388,05 € H.T, soit 271 956,11 € T.T.C en lieu et place de 205 558,47 € H.T, soit 245 847,93 € T.T.C et concernant les prestations sous-traitées suivantes :

- MORISSE MARINI : 1 800,25 € H.T soit 2153,10 € T.T.C en lieu et place de 7 335,00 € H.T, soit 8772,66 € T.T.C
- Richard FOURQUET: 16 254,83 € H.T soit 19 440 € T.T.C en lieu et place de 44 958,32 € H.T, soit 53770 € T.T.C

Situation financière à l'extinction du marché:

Le 19 septembre 2013, le titulaire informe la Ville du non paiement des situations 6 et 7 définies ci-après :

- Situation 6 (en date du 23 avril 2013), d'un montant de 32 296,98 € TTC
- Situation 7 (en date du 03 juin 2013), d'un montant de 38 519,82 € TTC

L'absence de ces paiements impacte le titulaire ainsi que l'ensemble des ses sous-traitants.

Ces demandes n'ayant pu être traitées dans les délais impartis d'une part, la durée du marché, contractuellement terminée le 16 décembre 2013, ne pouvant plus être modifiée par voie d'avenant d'autre part, la Ville d'Aix-en-Provence a fait part au titulaire du marché A11-035 et à ses sous-traitants, de sa volonté de mettre en place un protocole transactionnel, afin de leur permettre d'être payés pour les prestations exécutées et non encore réglées.

Objet du présent protocole transactionnel:

Le protocole n'induit pas d'incidence financière mais il convient néanmoins d'y fixer le montant des sommes réglées au titre du marché exécuté et le montant des sommes restant à payer au titre du titulaire et des sous-traitants concernés (paiement direct).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER – Prestations réalisées

A titre d'information, le total des montants versés pour le paiement de la tranche ferme s'élève à 307 340,15 € H.T soit 367 578,82 € T.T.C

Le montant dû pour la **tranche conditionnelle affermie** s'élève à 223 314,39 € H.T, soit 267 084,01 € T.T.C

La somme de 156 367 € H.T soit 187 014,93 € T.T.C a été versée par la Ville dans le cadre du marché A11-035.

Le montant des prestations réalisées par le titulaire restant à la charge de la Ville dans le cadre du marché n°A 11035, non encore réglées, se chiffre à 74 272,04 € H.T. soit 88 829,37 € T.T.C

ARTICLE DEUXIEME – Détail de l'opération

Le présent protocole transactionnel a pour effet de constituer un titre exécutoire afin de permettre le paiement des prestations exécutées **au titre de la tranche conditionnelle affermie ainsi que le DGD de la tranche ferme**. Ces montants précisés ci-après constituent l'échéance du marché n° A11-035.

La répartition des montants dont la Ville reste redevable est la suivante :

Société provençale d'échafaudage	Situation 6 situation 7	2327,59 € H.T 3581,06 € T.T.C	2 783,69 € T.T.C 4 282,95 € T.T.C
----------------------------------	----------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

Total dû : 5 908,56 € H.T soit 7 066,64 € T.T.C

ARTICLE TROISIEME – Modalités de paiement

Les sommes visées à l'article 2 du présent protocole seront payées par la Ville d'Aix-en-Provence sur le compte bancaire de :

- Société PROVENCALE D'ECHAFAUDAGES : établissement : BNP Paribas Vitrolles- code banque 30004- guichet : 01859 numéro de compte 00010130548 : clef 16 ;

Les sommes visées à article 2 du présent protocole seront mandatées dans un délai de 30 jours suivant notification du présent protocole (budget 2014- imputation budgétaire 9033 2135 25 qui présente les disponibilités suffisantes), cette dernière ne pouvant intervenir qu'après approbation par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence au titre de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE QUATRIEME – Renonciation à tout recours

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil et a autorité de la chose jugée au sens de l'article 2052 du Code Civil. En contrepartie de la présente, les parties se déclarent satisfaites du règlement qui est fait de cette affaire et de la reconnaissance de leurs droits et obligations réciproques. Elles renoncent à tout recours ou à toute instance et action en justice au titre des opérations objet du présent protocole transactionnel devant quelle que juridiction que ce soit.

ARTICLE CINQUIEME - Entrée en vigueur

Le présent protocole transactionnel entrera en vigueur à la date de sa notification

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville d'Aix en Provence

Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence

Autorisé par délibération n°

En date du

Pour les prestataires

Didier BOCCHETA, gérant

Société PROVENCALE
D'ECHAFAUDAGES :

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

**POUR LE MARCHÉ A11-035 AYANT POUR OBJET
LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES NORD ET OUEST
DE L'HOTEL DE VILLE A AIX EN PROVENCE**

ENTRE

□ La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix-en-Provence, agissant en qualité de représentant du Pouvoir Adjudicateur et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014.

ci-après dénommée « La Ville »,

d'une part,

ET

la société Richard FOURQUET

Ci-après dénommé EURL FOURQUET, représentée par Richard FOURQUET, 22, place VAUGELAS, 01800 MEXIMEUX SIRET 49 999 638 700 19

d'autre part,

PREAMBULE

Désignation du contrat:

Le présent marché A11-035 fait suite à une procédure d'appel d'offres ouvert européen concernant les Travaux d'Echafaudages / Pierre de taille / Cuivrierie / Plomb et notifié le 21 juillet 2011 au titulaire : groupement VIVIAN ET COMPAGNIE / LES COMPAGNONS DE CASTELLANE, Entreprise VIVIAN ET COMPAGNIE mandataire.

Ce marché est à prix unitaires, comportant une masse initiale décomposée comme suit :

- d'un montant de 307 340,15 € H.T, soit 367 578,82 € T.T.C consacré à l'exécution de la tranche ferme (façade nord et pan coupé).
- d'un montant de 223 314,39 € H.T, soit 267 084,01 € T.T.C consacré à l'exécution de la tranche conditionnelle (façade ouest).

Durée du contrat, délais d'exécution:

Les délais d'exécution de chaque tranche s'inscrivent dans une durée globale de marché fixée à vingt-six mois à compter de la notification de l'ordre de service n°1 (soit le 17 octobre 2011), prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant, soit jusqu'au 16 décembre 2013.

Le délai d'exécution de la tranche ferme était fixé à 7 mois à compter de ce même ordre de service, soit jusqu'au 16 mai 2012. Ce délai a, par la suite, été prolongé par l'avenant n°1, jusqu'au 30 juin 2012.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle était fixé à 7 mois à compter de l'ordre de service d'affermissement (OS n°5 fixant la date de début des travaux au 1er octobre 2012), soit jusqu'au 30 avril 2013.

Désignation des sous-traitants, montant et nature des prestations sous-traitées:

Lors de l'exécution du marché, le mandataire a demandé et obtenu les agréments pour les sous-traitants suivants:

- Entreprise FOURQUET (Cuivrierie plomb)
 - tranche ferme : 55 041,68€ HT
 - tranche conditionnelle : 44 958,32€ HT
- Entreprise MORISSE MARINI (Dessalement parements pierre unis et moulurés)
 - tranche ferme : 10 500,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 7 335,00€ HT
- Entreprise SPE : (Echafaudages)
 - tranche ferme : 32 000,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 22 000,00€ HT
- Entreprise ENVOL 13 (Fourniture et pose de dispositifs anti-pigeons)
 - tranche ferme : 4 200,00€ HT
 - tranche conditionnelle : 2 707,50€ HT

Le 28 mai 2013, le Titulaire informe par lettre recommandée avec AR la ville d'Aix en Provence de la modification des montants le concernant, soit : 227 388,05 € H.T, soit 271 956,11 € T.T.C en lieu et place de 205 558,47 € H.T, soit 245 847,93 € T.T.C et concernant les prestations sous-traitées suivantes :

- MORISSE MARINI : 1 800,25 € H.T, soit 2153,10 € T.T.C en lieu et place de 7 335,00 € H.T, soit 8772,66 € T.T.C
- Richard FOURQUET: 16 254,83 € H.T, soit 19440,78 € T.T.C en lieu et place de 44 958,32 € H.T, soit 53 770,15 € T.T.C

Situation financière à l'extinction du marché:

Le 19 septembre 2013, le titulaire informe la Ville du non paiement des situations 6 et 7 définies ci-après :

- Situation 6 (en date du 23 avril 2013), d'un montant de 32 296,98 € TTC
- Situation 7 (en date du 03 juin 2013), d'un montant de 38 519,82 € TTC

L'absence de ces paiements impacte le titulaire ainsi que l'ensemble des ses sous-traitants.

Ces demandes n'ayant pu être traitées dans les délais impartis d'une part, la durée du marché, contractuellement terminée le 16 décembre 2013, ne pouvant plus être modifiée par voie d'avenant d'autre part, la Ville d'Aix-en-Provence a fait part au titulaire du marché A11-035 et à ses sous-traitants, de sa volonté de mettre en place un protocole transactionnel, afin de leur permettre d'être payés pour les prestations exécutées et non encore réglées.

Objet du présent protocole transactionnel:

Le protocole n'induit pas d'incidence financière mais il convient néanmoins d'y fixer le montant des sommes réglées au titre du marché exécuté et le montant des sommes restant à payer au titre du titulaire et des sous-traitants concernés (paiement direct).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER – Prestations réalisées

A titre d'information, le total des montants versés pour le paiement de la tranche ferme s'élève à 307 340,15 € H.T, soit 367 578,82 € T.T.C

Le montant dû pour la **tranche conditionnelle affermie** s'élève à 223 314,39 € H.T, soit 267 084,01 T.T.C

La somme de 156 367 € H.T, soit 187 014,93 € T.T.C a été versée par la Ville dans le cadre du marché A11-035.

Le montant des prestations réalisées par le titulaire restant à la charge de la Ville dans le cadre du marché n°A 11035, non encore réglées, se chiffre à 74 272,04 € H.T., soit **88 829,37 € T.T.C**

ARTICLE DEUXIEME – Détail de l'opération

Le présent protocole transactionnel a pour effet de constituer un titre exécutoire afin de permettre le paiement des prestations exécutées **au titre de la tranche conditionnelle affermie** ainsi que le DGD de la tranche ferme. Ces montants précisés ci- après constituent l'échéance du marché n° A11-035.

La répartition des montants dont la Ville reste redevable est la suivante :

Société Richard FOURQUET	Situation 6 situation 7	4702,50 € H.T 9500,00 € H.T.	5 624,19 € T.T.C 11 362,00 € T.T.C
-----------------------------	----------------------------	---------------------------------	---------------------------------------

Total dû : 14 202,50 € H.T soit 16 986,19 € T.T.C

ARTICLE TROISIEME – Modalités de paiement

Les sommes visées à l'article 2 du présent protocole seront payées par la Ville d'Aix-en-Provence sur le compte bancaire de :

- Société R. FOURQUET : établissement : CCM Lyon Montchat- code banque 10278- guichet : 07339 numéro de compte :00020140201 : clef 93 ;

Les sommes visées à article 2 du présent protocole seront mandatées dans un délai de 30 jours suivant notification du présent protocole (budget 2014- imputation budgétaire 9033 2135 25 qui présente les disponibilités suffisantes), cette dernière ne pouvant intervenir qu'après approbation par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence au titre de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE QUATRIEME – Renonciation à tout recours

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil et a autorité de la chose jugée au sens de l'article 2052 du Code Civil. En contrepartie de la présente, les parties se déclarent satisfaites du règlement qui est fait de cette affaire et de la reconnaissance de leurs droits et obligations réciproques. Elles renoncent à tout recours ou à toute instance et action en justice au titre des opérations objet du présent protocole transactionnel devant quelle que juridiction que ce soit.

ARTICLE CINQUIEME - Entrée en vigueur

Le présent protocole transactionnel entrera en vigueur à la date de sa notification

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville d'Aix en Provence

Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence

Autorisé par délibération n°

En date du

Pour les prestataires

Jean Pierre FOURQUET, gérant

Société R. FOURQUET

CHANTIER : HO
 Marché N° A11-C
 Code :212131
 TRANCHE CONI

CHANTIER : HOTEL DE VILLE D'AX
 Marché N° A11-035
 Code :212131
 TRANCHE CONDITIONNELLE

SUIVI PDA / TITI

SUIVI PDA / TITULAIRE

répartition
 suivant DC4 en
 vigueur

titulaire	SPE	FOURQUET	MARINI	ENVOL 13	TOTAL	REVISION	Total révisé TITULAIRE	TOTAL REVISE
répartition suivant DC4 INITIAL	174 993,42 €	26 312,00 €	53 770,15 €	8 772,66 €	3 235,78 €	267 084,01 €		

SIT 1
 SIT 2
 SIT 3
 SIT 4
 SIT 5

SIT 1	16 235,94 €	9 806,60 €	- €	- €	- €	26 042,54 €	625,02 €	16 860,96 €	26 667,56 €
SIT 2	34 925,45 €	2 037,27 €	- €	- €	- €	38 962,71 €	1 034,96 €	35 960,41 €	37 997,67 €
SIT 3	23 262,94 €	2 037,27 €	4 466,63 €	2 153,10 €	- €	31 919,94 €	798,00 €	24 060,94 €	32 717,93 €
SIT 4	59 529,79 €	2 580,54 €	3 247,26 €	- €	- €	65 357,58 €	2 208,39 €	61 738,18 €	67 565,97 €
SIT 5	21 833,15 €	2 783,69 €	9 629,30 €	- €	- €	34 246,13 €	450,87 €	22 284,02 €	34 697,00 €

Somme 1 à 5

Somme 1 à 5	155 787,27 €	19 245,37 €	17 343,19 €	2 153,10 €	- €	194 528,90 €	5 117,24 €	160 904,51 €	199 646,13 €
-------------	--------------	-------------	-------------	------------	-----	--------------	------------	--------------	--------------

SIT 6

SIT 6	22 854,79 €	2 783,69 €	5 624,19 €	- €	- €	31 262,67 €	1 034,30 €	23 889,10 €	32 296,98 €
-------	-------------	------------	------------	-----	-----	-------------	------------	-------------	-------------

SIT 7

SIT 7	18 553,60 €	4 282,95 €	11 362,00 €	- €	3 235,78 €	37 434,32 €	1 085,60 €	19 639,19 €	38 519,92 €
-------	-------------	------------	-------------	-----	------------	-------------	------------	-------------	-------------

SIT 8 - DGD	7 928,43 €	- €	- €	- €	- €	7 928,43 €	1 477,91 €	9 406,34 €	9 406,34 €
-------------	------------	-----	-----	-----	-----	------------	------------	------------	------------

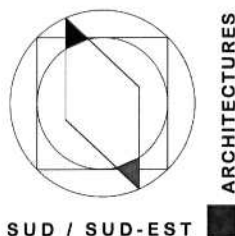
Somme 1 à 7

Somme 1 à 8	205 124,09 €	26 312,01 €	34 329,38 €	2 153,10 €	3 235,78 €	271 154,32 €	8 715,05 €	213 839,14 €	279 869,37 €
-------------	--------------	-------------	-------------	------------	------------	--------------	------------	--------------	--------------

répartition
 suivant DC4
 modifiées

répartition suivant DC4 modifiées	201 053,76 €	26 312,00 €	34 329,37 €	2 153,10 €	3 235,78 €	267 084,01 €			
---	--------------	-------------	-------------	------------	------------	--------------	--	--	--

MONTANT TTC



françois botton

10 rue Victor Hugo - BP n° 2606
69217 LYON Cedex 02

19 cours Pierre Puget - BP 80213
13178 MARSEILLE Cedex 20

tél : 04 78 42 46 34 - Fax : 04 78 38 32 58
courriel : ssea.botton@orange.fr

Sarl au capital de 100 500 € SIRET 442 090 254

Lyon, le 23 avril 2013

L'Architecte en chef à :

Madame le Maire
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

A l'attention de Mr ME BELLET
Directeur des Musées et du Patrimoine

LR

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>13 - BOUCHES DU RHÔNE</u> AIX-EN-PROVENCE - Hôtel de Ville Restauration des façades Nord et Ouest <u>Entreprise VIVIAN</u> Situation travaux n° 06 TC1 - Lot 01	3	Arrêtée à <u>32 296,98 €uros TTC</u>

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

François BOTTON

VILLE D'AIX EN PROVENCE
 Place de l'Hôtel de Ville
 13616 Aix En Provence

Demande d'acompte n° 6
 Montant de l'acompte demandé TTC 32 296,98 €
 Travaux réalisés au mois de mars-13

TRANCHE CONDITIONNELLE

Lot n° 1 TC1 : Echafaudage - Pierre de taille - Cuivre - Plomb
 Opération : RESTAURATION DES FACADES NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE
 Entreprise titulaire ou mandataire : VIVIAN
 Marché n° A11-035

Montant du marché	H.T.
<i>Tranche ferme + avenant</i>	303 840,15
<i>Tranche conditionnelle</i>	223 314,39
Total HT	527 154,54
Montant total HT	527 154,54
TVA 19,6 %	103 322,29
Total TTC	630 476,83

Titulaire	Montant TTC
VIVIAN tranche ferme	241 709,78
VIVIAN Tranche conditionnelle	187 501,58
sous-traitant	
SPE tranche ferme	38 272,00
SPE tranche conditionnelle	26 312,00
MORISSE MARINI tranche ferme	12 558,00
MORISSE MARINI tranche conditionnelle	8 772,66
FOURQUET tranche ferme	65 829,83
" tranche conditionnelle	41 262,00
ENVOL 13 tranche ferme	5 023,20
ENVOL 13 tranche conditionnelle	3 235,78
	630 476,83

Répartition du versement		
entreprises	montant T.T.C. à créditer	Compte à créditer (banque, n° compte) (joindre RIB à la 1 ^{ère} demande)
VIVIAN	23 889,10€	
SPE sous traitant	2 783,69	
FOURQUET sous traitant	5 624,19	
MORISSE MARINI sous traitant	0,00	
ENVOL 13 sous traitant	0,00	
Total	32 296,98€	

Réservé MAIRIE	Réservé Maître d'œuvre
Vu par les Services techniques le	demande d'acompte vérifiée ville de 22/04/13 visa FRANÇOIS BOTTON Architecte en Chef

VILLE D'AIX EN PROVENCE
Place de l'Hôtel de Ville
13616 Aix En Provence

Lot n° 1 : Echafaudage - Pierre de taille - Cuivre - Plomb

Opération : RESTAURATION DES FACADES NORD
ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE

TRANCHE CONDITIONNELLE

Entreprise titulaire: VIVIAN
Marché n° A11-035

	Décompte n°6	Décompte précédent	Ecart	Acomptes précédents		
				n°	mois	montant T.T.C.
1 travaux	188 788,95 €	162 649,59 €	26 139,36 €			
2				1	oct-12	26 667,56 €
3				2	nov-12	37 997,67 €
4				3	décembre-12	32 717,93 €
5				4	janvier-13	67 565,98 €
6				5	février-13	34 697,00 €
7						
8 Total H.T. lignes 1 à 7	188 788,95 €	162 649,59 €	26 139,36 €			
9 avance						
10 remboursement avance						
11 Total H.T. lignes 9 à 10	- €	- €	- €			
12 Total lignes 8 + 11	188 788,95 €	162 649,59 €	26 139,36 €			
13 révision ou actualisation	5 143,42 €	4 278,62 €	864,80 €			
14						
15						
16 Total H.T. lignes 12 à 15	193 932,37 €	166 928,21 €	27 004,16 €			
17 T.V.A.	38 010,74 €	32 717,93 €	5 292,82 €			
18 TOTAL T.T.C.	231 943,11 €	199 646,14 €	32 296,98 €			
19 retenues et pénalités						
20 TOTAL DU T.T.C.	231 943,11 €	199 646,14 €	32 296,98 €			
21						
22 Cauton bancaire						
23						
24 Total lignes 20 à 23	231 943,11 €	199 646,14 €	32 296,98 €	Total T.T.C.		199 646,14 €

Garantie à première demande de 30 100,00 € TTC en date du 21 octobre 2011

La présente situation est arrêtée à la somme de TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE EUROSE T 98 CTS
fait à Chauvigny le 16/04/2013

CABINET F POLO
Vérificateur des Monuments Historiques

BP 41

86300 CHAUVIGNY

	Cumulé	Cumulé M-1	Mois
part VIVIAN (187 501,58 TTC) TC	184 793,58	160 904,48	23 889,10
part SPE sous traitant (26 312,00 TTC) Tc	22 029,06	19 245,37	2 783,69
part MORISSE MARINI sous traitant (8 772,66,00 TTC) Tc	2 153,10	2 153,10	0,00
part FOURQUET sous traitant (53 770,15 TTC) TC	22 967,38	17 343,19	5 624,19
part ENVOL 13 sous traitant (3 235,78 TTC) TC	0,00	0,00	0,00
	231 943,12	199 646,14	32 296,98

Ventilation des montants VIVIAN en TTC	
Révision cumulé	Marché cumulé
6 151,54 €	225 791,58 €
Révision du mois	Marché du mois
1 034,30 €	31 262,68 €

pris révisions



REÇU LE

15 AVR. 2013

F. POLO

Marseille, le 31 mars 2013

Ville d' Aix en Provence
Place de l'hôtel de ville
13616 Aix en Provence

Groupement d'entreprises VIVIAN & CIE / LES COMPAGNONS DE CASTELLANE
2121131 Sit. 6 TC

Chantier: Hôtel de ville d'Aix en Provence

lot N° 1 Echafaudage, Pierre de Taille, Cuivre, Plomb
Marché n° A11-035 notifié le : 19/07/2011
Montant du marché TTC: 601 557,07 € HT 502 974,14 €
Travaux suivant OS n° 1 du 11/10/11

**SITUATION N° 6 TRANCHE CONDITIONNELLE
DES TRAVAUX EXECUTES au 31/03/2013**

Montant HT des travaux cumulés: 188 788,95 €

Déduction des situations précédentes: - 162 649,59 €

Montant HT des travaux du mois: 26 139,36 €

Montant de la révision du mois: 864,80 €
679,62 €

Montant HT de la situation: 27 004,16 €
26 818,98 €

T.V.A. 19,6 % 5 256,52 €

TOTAL T.T.C. 32 296,98 €
32 075,50 €

situation soumise le 16.04.2013

Cabinet Polo Frédéric
Vérificateur des Monuments Historiques
20 Rue des barrières BP 41
86300 CHAUVIGNY Tél : 05 49 45 16 00

DONT PAIEMENT Société Provençale d'Echafaudage :	2 783,69 €
DONT PAIEMENT FOURQUET :	5 624,19 €
DONT PAIEMENT Morisse Marini :	- €
DONT PAIEMENT ENVOL 13 :	- €
RESTE PAIEMENT VIVAN & CIE / Les Compagnons de Castellane :	<i>23889,10</i> 23 667,62 €

Date d'échéance : 05/05/2013

Conditions de règlement : Virement sur Crédit du Nord N° de compte: 30076-02218-121 49000200 27

N° TVA intracommunautaire : FR 38 063 802 276

Absence d'escompte pratiquée par l'entreprise. Le paiement après la date d'échéance entraîne des pénalités de retard calculées au taux de 15 %

VIVIAN & CIE
Le Directeur Général

F. BEAUDIN

MONTANT CUMULE DES TRAVAUX EXECUTES AU 31/03/13

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
TRANCHE CONDITIONNELLE						
01.00	INSTALLATIONS DE CHANTIER					
01.01	Panneau de chantier - Entretien pendant la durée des travaux tous corps d'état	U/m	6	32,27	95%	183,94
01.02	Cabanes de chantier Baraquement suivant la réglementation en vigueur - Location, maintien et entretien pendant la durée des travaux tous corps d'état	F	1	1 350,00	95%	1 282,50
01.03	Sanitaires de chantier - Location, maintien et entretien pendant la durée des travaux tous corps d'état	U/m	6	175,00	95%	997,50
01.04	Branchements * Branchements eau - Branchement et maintien pendant la durée des travaux tout corps d'état	U/m	6	54,17	95%	308,77
	* Branchement électrique - Branchement et maintien pendant la durée des travaux tout corps d'état	U/m	6	97,92	95%	558,14
01.05	Généralités concernant les échafaudages					
01.05.01	Echafaudages de pied Echafaudages verticaux de pied en matériel tubulaire 40 x 49 * 2 ème installation: amenée du matériel et mise en place	m2	580,00	14,19	100%	8 230,20
	* Location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	m2/m	3 480,00	1,84	92,0%	5 890,94
	* Dépose et repli en fin de chantier	m2	580,00	7,74		
01.05.02	Plate-forme de stockage * Pour amenée du matériel et installation Largeur de la rue de la Verrerie: 3,78 m * plate-forme sur rue, compris structure support particulière	m2	80,00	19,36	100%	1 548,80
	* Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux * plate-forme sur rue, compris structure support particulière	m2/m	480,00	3,87	92,0%	1 708,99
	* Dépose et repli en fin de chantier * plate-forme sur rue, compris structure support particulière	m2	80,00	16,46		
01.05.03	Sapine d'alimentation Dimension en plan : 2,00 x 2,00 m En façade Ouest: - Ht : 20,00 ml * Pour amenée du matériel et installation	ml	20,00	24,20	100%	484,00
	* Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	ml/m	120,00	3,87	92,0%	427,25
	* Dépose et repli en fin de chantier	ml	20,00	14,52		

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
	* Treuil, amenée du matériel et installation Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	U mois	1 6,00	281,25 62,50	100% 92,0%	281,25 345,00
01.05.04	Sapine d'escalier En façade Ouest: - Ht : 20,00 ml * Pour amenée du matériel et installation	ml	20,00	43,56	100%	871,20
	* Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	ml/m	120,00	7,66	92,0%	845,66
	* Dépose et repli en fin de chantier	ml	20,00	24,20		
01.05.06	Filets de protection * Pour amenée du matériel, installation, et dépose en fin de chantier	m2	950,00	1,45	92,0%	1 267,30
01.05.07	Bardage en tôle Bardage en tôle fixée en pied d'échafaudage - 2 ème installation: Amenée du matériel, mise en place, location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	ml	30,00	13,55	100%	406,50
	- Location pour une durée de 6 mois:	ml/m	180,00	3,39	92,0%	561,38
01.05.08	Clôture de chantier Bardage en grilles neuves galvanisées Hauteur : 2,50 m - Fourniture et pose compris ancrage au sol zone chantier:	ml	35,00	67,20	100%	2 352,00
	- Location pour une durée de 6 mois, zone chantier:	ml/m	210,00	1,56	92,0%	301,39
	<u>Repli des installations en fin de chantier</u> Pour dépose, transport retour et remise en état du site en fin de chantier	U	1	136,76		
	- Panneau de chantier	ml	30,00	6,78		
	- Bardage en tôle	ml	35,00	27,35		
	- Clôture de chantier	U	3	187,50		
	- Cabanes de chantier	U	1	218,75		
	- Sanitaires de chantier	U	1	46,88		
	- Branchement eau	U	1	62,50		
	- Branchement électrique	U	1	62,50		
02.00	TRAVAUX PREPARATOIRES					
02.01	Dépose / repose du système d'éclairage Dépose / repose des lanternes compris mise en conservation en attente de repose dès la fin des travaux	PM	PM			
02.02	Dépose d'éléments ferreux	F	1	531,25	100%	531,25
02.03	Purge des enduits ciment	m2	40,00	28,13	100%	1 125,20
02.04	Démolition jambage maçonné	m3	0,300	158,20		
03.00	PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE					
03.01	Les parements en pierre conservée					
03.01.01	Nettoyage par micro-abrasion • Sur parements unis	m2	190,00	18,57	100%	3 528,30
	- Sur parements moulurés	m2	150,00	23,10	100%	3 465,00

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
03.01.02	Dessalement					
	• Sur parements unis	m2	190,00	46,73	100%	8 878,70
	- Sur parements moulurés	m2	150,00	50,49	100%	7 573,50
03.01.03	Dépoussiérage par brossage et nettoyage par pulvérisation					
	• Sur parements unis	m2	260,00	11,56	100%	3 005,60
	- Sur parements moulurés	m2	35,00	22,82	100%	798,70
03.01.04	Couturage de fissures	ml	15,00	118,17	100%	1 772,55
03.01.05	Ragréages					
	Sur la base d'environ 5% des parements en pierre de taille du 2ème étage	m2	6,00	187,50	95%	1 068,75
	- Sur parements moulurés	m2	5,00	283,75	95%	1 347,81
03.01.06	Bouchons					
	Bouchons jusqu'à 0,20 à l'équerre	U	30	71,63	95%	2 041,46
03.01.07	Rejointoiement sur pierre vieille en place					
		m2	450,00	31,81	90%	12 883,05
	- Sur parements moulurés	m2	185,00	41,19	90%	6 858,14
03.01.08	Eau-forte					
		m2	450,00	7,50		
	- Sur parements moulurés	m2	185,00	10,63		
03.02	Les reprises en pierre neuve					
03.02.01	Dépose de pierre par abattage					
	* En conditions ordinaires					
	- Pierre de l'édifice	m3	10,000	378,19	100%	3 781,90
03.02.02	Dépose de pierre par refouillement					
	* En conditions ordinaires					
	- Pierre de l'édifice	m3	14,000	753,19	95%	10 017,43
03.03	Fourniture de pierre de taille en blocs					
	- Pierre en œuvre: Pierre de Rognes	m3	4,000	541,00	100%	2 164,00
	- Pierre en œuvre: Pierre de Bibémus	m3	20,000	832,50	100%	16 650,00
03.04	Taille de pierre					
	Taille de parement uni:	m2	65,00	110,65	95%	6 832,64
	Taille de parement mouluré	m2	25,00	173,79	95%	4 127,51
03.05	Pose de pierre	m3	24,000	1 002,65	95%	22 860,42
03.06	Patine	m2	90,00	10,88		
04.00	PAREMENTS ENDUITS					
04.01	Piochement d'enduit					

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
		m2	10,00	28,13	100%	281,30
04.02	<u>Consolidation par injection de coulis de chaux</u>	kg	300,00	1,27	100%	381,00
04.03	<u>Enduit au mortier de chaux</u>	m2	10,00	69,40	100%	694,00
04.04	<u>Badigeon</u>	m2	10,00	17,06		
05.00	<u>COUVERTURE / PLOMB / CUIVRE</u>					
05.01	<u>Dépose des rives de couverture en tuiles canal</u>	m2	50,00	25,00	100%	1 250,00
05.03	<u>Reprise de la rive de couverture</u>	ml	30,00	38,75	100%	1 162,00
05.04	<u>Evacuations des eaux pluviales</u>					
05.04.01	Dépose gouttières pendantes	ml	30,00	12,54	100%	376,20
05.04.02	Dépose descentes des eaux pluviales	ml	40,00	10,45	100%	418,00
05.04.03	Dépose / repose descentes des eaux pluviales	ml	20,00	43,89	50%	438,90
05.04.04	Chéneau en cuivre	ml	30,00	242,00	100%	7 260,00
PX NX suivant OS N°6 du 15/12/12	Fourniture et pose d'une gouttière pendante en cuivre	ml	30,00	102,00	100%	3 060,00
05.04.05	Cuvette	U	3	151,53		
05.04.06	Descentes d'eaux pluviales en cuivre	ml	40,00	75,24		
05.04.07	Dauphin en fonte	U	3	238,20		
05.05	<u>Vérification du réseau EP</u>	F	1	396,00		
05.06	<u>Protections plomb</u>					
05.06.01	Dépose de couvertines plomb	m2	5,00	38,50	100%	192,50
05.06.02	Couvertines plomb					
	Corniche haute RdC:	m2	20,00	435,15	100%	8 703,00
	Corniche haute 2ème étage:	m2	30,00	412,78	100%	12 383,40
	Protection plomb sur appui des baies finition formant goutte d'eau	m2	15,00	440,38		
	Protection plomb sur appui des baies bouchées finition formant goutte d'eau	m2	1,00	440,38		
06.00	<u>TRAVAUX DIVERS</u>					
06.01	<u>Carottage pour mise en place des descentes EP</u>					
	Percements sur la corniche haute du 2ème étage	U	3	106,25		

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
06.02	Dispositif anti-pigeon Fourniture et pose d'un procédé d'éloignement des pigeons exécuté selon C.C.T.P.					
	Eléments linéaires:	ml	150,00	19,80		
	Alimentation	F	1	165,00		
06.04	Gravois Manutentions des gravois, chargement en camion et évacuation aux décharges publiques	m3	25,000	115,63	70%	2 023,53
					Total TC :	188 788,95

REVISION DE PRIX

Chantier: Hôtel de ville d'Aix en Provence

lot N° 1 Echafaudage, Pierre de Taille, Cuivre, Plomb

Marché n° A11-035 notifié le : 19/07/2011

Montant du marché TTC: 601 557, 07 € HT 502 974,14 €

Travaux suivant OS n° 1 du 11/10/11

$$\text{CN} = 0,125 + 0,875 (\text{In}/\text{Io})$$

BT 50 = Io= 03-2011 177,00

SITUATION du MOIS	INDICE (Prov / Definitif)	In	CN	CN-1	CN-1 retenu	TX HT	REVISION	
octobre-12	10/2012	definitif	182,40	1,02669	0,02669	0,027	21 774,70	587,92
novembre-12	11/2012	definitif	182,10	1,02521	0,02521	0,026	30 905,28	803,54
décembre-12	10/2012	Provisoire	182,00	4,02472	0,02472	0,028	26 688,91	667,22
janvier-13	10/2012	Provisoire	182,40	1,02669	0,02669	0,027	54 646,81	1 475,46
février-13	11/2012	Provisoire	182,10	1,02521	0,02521	0,026	28 633,89	744,48
mars-13	11/2012	Provisoire	182,10	1,02521	0,02521	0,026	26 139,36	679,62
								-
								-
								-
								-
						188 788,95		

Total Révision HT

5143,42
4 958,24

Dédution des révisions précédentes:

4 278,62

Total Révision HT du mois

679,62

864,80

Cabinet Polo Frédéric
 Vérificateur des Monuments Historiques
 20 rue de la République BP 41
 86300 CHAUVIGNY Tél: 05 49 45 18 80



Ville d' Aix en Provence
Place de l'hôtel de ville
13616 Aix en Provence

ATTESTATION DE PAIEMENT DIRECT

Nous soussignés Entreprise VIVIAN & CIE, Mandataire du groupement d'entreprises Vivian & Cie, Les Compagnons de Castellane titulaire du marché n°A11-035 notifié le:19/07/2011 relatif aux travaux de :

Hôtel de ville d'Aix en Provence LOT 1 : Echafaudage – Pierre de Taille – Cuivre - Plomb

Attestons qu'il peut être payé la somme de 2 783,69 Euros T.T.C à l'entreprise SPE, au titre de la situation de travaux n° 6 du 31/03/2013 pour la tranche conditionnelle.

Fait à Marseille, le 31/03/2013

~~Cabinet Polo Frédéric~~
~~Vérificateur des Monuments Historiques~~
20 rue des barrières BP 41
86300 CHAUVIGNY Tél : 05 49 45 18 80

VIVIAN & CIE
Le Directeur Général

F. BEAUDIN



Ville d' Aix en Provence
Place de l'hôtel de ville
13616 Aix en Provence

ATTESTATION DE PAIEMENT DIRECT

Nous soussignés Entreprise VIVIAN & CIE, Mandataire du groupement d'entreprises Vivian & Cie, Les Compagnons de Castellane titulaire du marché n°A11-035 notifié le:19/07/2011 relatif aux travaux de :

Hôtel de ville d'Aix en Provence LOT 1 : Echafaudage – Pierre de Taille – Cuivre - Plomb

Attestons qu'il peut être payé la somme de 5 624,19 Euros T.T.C à l'entreprise FOURQUET, au titre de la situation de travaux n° 6 du 31/3/2013 pour la tranche conditionnelle.

Fait à Marseille, le 31/03/2013

Gabinet Polo Frédéric
Vérificateur des Monuments Historiques
20 rue des barmières BP 41
88300 CHAUVIGNY Tél : 05 49 45 18 80

VIVIAN & CIE
Le Directeur Général

E. BEAUDIN

FREDERIC POLO
Economiste du Bâtiment – Vérificateur des Monuments Historiques

20 rue des Barrières – B.P. 41 – 86300 CHAUVIGNY
tél. : 05 49 45 18 80 – Fax : 05 49 45 18 51 – e-mail : polo.vmh@wanadoo.fr

SUD SUD-EST ARCHITECTURES
10 rue Victor Hugo
BP 2606
69217 LYON

REÇU le 18 AVR. 2013

BORDEREAU D'ENVOI

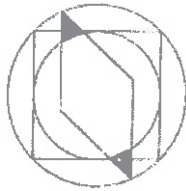
Chauvigny, le 17/04/13

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, les documents suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Observations</i>
AIX EN PROVENCE – HÔTEL DE VILLE		
ASSELIN – situation 3	2	
VIVIAN – situation 6	2	
AIX EN PROVENCE – EGLISE DE LA MADELEINE		
GPT VIVIAN – situation 2	3	
MARSEILLE – CHÂTEAU BORELY		
ATELIER MERIGUET CARRERE – situation 6	3	

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

F. POLO



SUD / SUD-EST

ARCHITECTURES

françois botton

10 rue Victor Hugo - BP n° 2606
69217 LYON Cedex 02

19 cours Pierre Puget - BP 80213
13178 MARSEILLE Cedex 20

tél : 04 78 42 46 34 - Fax : 04 78 38 32 68
courriel : ssa.botton@orange.fr

Sarl au capital de 100 500 € SIRET 442 090 254

Lyon, le 03 Juin 2013

L'Architecte en chef à :

Madame le Maire
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

A l'attention de Mr ME BELLET
Directeur des Musées et du Patrimoine

LR

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>13 - BOUCHES DU RHÔNE</u>		
AIX-EN-PROVENCE - Hôtel de Ville Restauration des façades Nord et Ouest		
<u>Entreprise VIVIAN & Cie</u>		
Situation travaux n° 07 - Lot 01-TC1	2	Arrêtée à <u>38 519,92 €uros TTC</u>
Tableau récapitulatif des paiements	1	

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

François BOTTON

VILLE D'AIX EN PROVENCE
Place de l'Hôtel de Ville
13816 Aix En Provence

Demande d'acompte n° 7
Montant de l'acompte demandé TTC 38 519,92 €
Travaux réalisés au mois de avr-13

TRANCHE CONDITIONNELLE

Lot n° 1 TC1 : Echafaudage - Pierre de taille - Cuivre - Plomb


Opération : RESTAURATION DES FACADES NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE

Entreprise titulaire ou mandataire : VIVIAN
Marché n° A11-035

Montant du marché	H.T.
Tranche ferme + avenant	303 840,15
Tranche conditionnelle	223 314,38
Total HT	527 154,54
Montant total HT	527 154,54
TVA 19,6 %	103 322,29
Total TTC	630 476,83

Titulaire	Montant TTC
VIVIAN tranche ferme	241 709,78
VIVIAN Tranche conditionnelle	201 053,78
sous-traitant	
SPE tranche ferme	38 272,00
SPE tranche conditionnelle	26 312,00
MORISSE MARINI tranche ferme	12 558,00
MORISSE MARINI tranche conditionnelle	2 153,10
FOURQUET tranche ferme	65 829,83
" tranche conditionnelle	34 329,38
ENVOL 13 tranche ferme	5 023,20
ENVOL 13 tranche conditionnelle	3 235,78
	630 476,83

Répartition du versement		
entreprises	montant T.T.C. à créditer	Compte à créditer (banque, n° compte) (joindre RIB à la 1 ^{ère} demande)
VIVIAN	19 639,19€	
SPE sous traitant	4 282,95	
FOURQUET sous traitant	11 362,00	
MORISSE MARINI sous traitant	0,00	
ENVOL 13 sous traitant	3 235,78	
Total	38 519,92€	

Réserve Mairie	Réserve Maître d'œuvre
Vu par les Services techniques le	demande d'acompte <i>validée le 31/03/13</i> <div style="text-align: center;">  François BOSTON <small>Architecte</small> </div>

VILLE D'AIX EN PROVENCE
Place de l'Hôtel de Ville
13816 Aix En Provence

Lot n° 1 : Echafaudage - Pierre de taille - Cuivre - Plomb

Opération : RESTAURATION DES FACADES NORD
ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE

TRANCHE CONDITIONNELLE

Entreprise titulaire:
Marché n° A11-035

VIVIAN

n°	Description	Décompte n°7	Décompte précédent	Ecart	Acomptes précédents		
					n°	mois	montant T.T.C.
1	travaux	220 088,55 €	188 788,95 €	31 299,60 €			
2					1	oct-12	26 687,56 €
3					2	nov-12	37 997,87 €
4					3	décembre-12	32 717,93 €
5					4	janvier-13	67 685,88 €
6					5	février-13	34 687,00 €
7					6	mars-13	32 206,97 €
8	Total H.T. lignes 1 à 7	220 088,55 €	188 788,95 €	31 299,60 €			
9	avance						
10	remboursement avance						
11	Total H.T. lignes 9 à 10	€	€	€			
12	Total lignes 8 + 11	220 088,55 €	188 788,95 €	31 299,60 €			
13	révision au achèvement	6 051,11 €	5 143,42 €	907,69 €			
14							
15							
16	Total H.T. lignes 12 à 16	226 139,66 €	193 932,37 €	32 207,29 €			
17	T.V.A.	44 323,37 €	36 010,74 €	6 312,63 €			
18	TOTAL T.T.C.	270 463,03 €	231 943,11 €	38 519,92 €			
19	retenues et pénalités						
20	TOTAL DU T.T.C.	270 463,03 €	231 943,11 €	38 519,92 €			
21							
22	Caution bancaire						
23							
24	Total lignes 20 à 23	270 463,03 €	231 943,11 €	38 519,92 €	Total T.T.C.		231 943,11 €

Garantie à première demande de 38 519,92 € TTC en date du 21 octobre 2011

La présente situation est arrêtée à la somme de TRENTE HUIT MILLE CINQ CENT DIX NEUF EUROS ET 92 CTS
fait à Chauvigny le 24/05/2013

CABINET P POLO

Vérificateur des Monuments Historiques

BP 41

88300 CHAUVIGNY

MONTANT MARCHÉ TC T.T.C SANS LES REVISIONS

	Compte de dépenses	Cumulé M. précédent	M. précédent	M. au mois précédent
PART VIVIAN	301 063,76	264 432,77	184 793,58	19 639,15
part SITE sous-traité	38 312,00	38 312,00	22 029,06	1 262,96
part MURISSE (MAINT) sous-traité	2 153,50	2 153,50	1 153,10	0,00
part FOURCHET sous-traité	34 929,50	34 929,50	22 957,39	11 362,00
part ENNAGL 15 sous-traité	3 278,00	3 278,00	0,00	3 278,00
	387 084,32	270 463,03	231 943,11	38 519,92

Ventilation des montants VIVIAN en TTC	
Révision cumulée	Marché cumulé
7 237,13 €	263 225,91 €
Révision du mois	Marché du mois
1 034,30 €	31 262,66 €



Marseille, le 30 Avril 2013

REÇU
17 MAI 2013
F. POL

Ville d' Aix en Provence
Place de l'hôtel de ville
13616 Aix en Provence

Groupement d'entreprises VIVIAN & CIE / LES COMPAGNONS DE CASTELLANE
1211131 Sit. 6 TC

Chantier: Hôtel de ville d'Aix en Provence

lot N° 1 Echafaudage, Pierre de Taille, Cuivre, Plomb

Marché n° A11-035 notifié le : 19/07/2011

Montant du marché TTC: 601 557,07 € HT 502 974,14 €

Montant du marché suivant avenant 1, TTC: 630 476,83 € HT 527 154,54 €

Travaux suivant OS n° 5 du 28/09/2012

**SITUATION N° 7 TRANCHE CONDITIONNELLE
DES TRAVAUX EXECUTES au 30/04/2013**

Situation révisée le 27.05.13

Cabinet Polo Frédéric
Vérificateur des Monuments Historiques
20 rue des bordères CS 91
86300 CHATELAINY T. 01 47 42 49 99

Montant HT des travaux cumulés: 220 088,55 €

Déduction des situations précédentes: 188 788,95 €

Montant HT des travaux du mois: 31 299,60 €

Montant de la révision du mois: 907,69 €

Montant HT de la situation: 32 207,29 €

T.V.A. 19,6 % 6 312,63 €

TOTAL T.T.C. 38 519,92 €

DONT PAIEMENT Société Provençale d'Echafaudage :	4 282,95 €
DONT PAIEMENT FOURQUET :	11 362,00 €
DONT PAIEMENT Morisse Marini :	- €
DONT PAIEMENT ENVOL 13 :	3 235,78 €
RESTE PAIEMENT VIVAN & CIE / Les Compagnons de Castellane :	19 639,19 €

Date d'échéance : 05/06/2013

Conditions de règlement : Virement sur Crédit du Nord N° de compte: 30076-02218-121 49000200 27

N° TVA intracommunautaire : FR 38 063 802 276

Absence d'escompte pratiquée par l'entreprise. Le paiement après la date d'échéance entraîne des pénalités de retard calculées au taux de 15 %

VIVIAN & CIE
Le Directeur Général
FRÉAUDIN

MONTANT CUMULE DES TRAVAUX EXECUTES AU 30/04/13

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
	TRANCHE CONDITIONNELLE					
01.00	INSTALLATIONS DE CHANTIER					
01.01	Panneau de chantier - Entretien pendant la durée des travaux tous corps d'état	U/m	6	32,27	100%	193,62
01.02	Cabanes de chantier Baraquement suivant la réglementation en vigueur - Location, maintien et entretien pendant la durée des travaux tous corps d'état	F	1	1 350,00	100%	1 350,00
01.03	Sanitaires de chantier - Location, maintien et entretien pendant la durée des travaux tous corps d'état	U/m.	6	175,00	100%	1 050,00
01.04	Branchements * Branchements eau - Branchement et maintien pendant la durée des travaux tout corps d'état	U/m	6	54,17	100%	325,02
	* Branchement électrique - Branchement et maintien pendant la durée des travaux tout corps d'état	U/m	6	97,92	100%	587,52
01.05	Généralités concernant les échafaudages					
01.05.01	Echafaudages de pied Echafaudages verticaux de pied en matériel tubulaire 40 x 49 * 2 ^{ème} installation: amenée du matériel et mise en place	m2	580,00	14,19	100%	8 230,20
	* Location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	m2/m	3 480,00	1,84	100,0%	6 403,20
	* Dépose et repli en fin de chantier	m2	580,00	7,74	50%	2 244,60
01.05.02	Plate-forme de stockage * Pour amenée du matériel et installation Largeur de la rue de la Verrière: 3,78 m - plate-forme sur rue, compris structure support particulière	m2	80,00	19,36	100%	1 548,80
	* Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux - plate-forme sur rue, compris structure support particulière	m2/m	480,00	3,87	100,0%	1 857,60
	* Dépose et repli en fin de chantier - plate-forme sur rue, compris structure support particulière	m2	80,00	16,48	50%	658,40
01.05.03	Sapine d'alimentation Dimension en plan: 2,00 x 2,00 m En façade Ouest: - Ht: 20,00 ml * Pour amenée du matériel et installation	ml	20,00	24,20	100%	484,00
	* Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	m/m	120,00	3,87	100,0%	464,40
	* Dépose et repli en fin de chantier	ml	20,00	14,52	50%	145,20

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
	* Treuil, amenée du matériel et installation	U	1	281,25	100%	281,25
	Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	mois	6,00	62,50	100,0%	375,00
01.05.04	Sapins d'escalier					
	En façade Ouest: - Ht : 20,00 ml					
	* Pour amenée du matériel et installation	ml	20,00	43,56	100%	871,20
	* Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	ml/m	120,00	7,66	100,0%	919,20
	* Dépose et repli en fin de chantier	ml	20,00	24,20	50%	242,00
01.05.06	Filets de protection					
	* Pour amenée du matériel, installation, et dépose en fin de chantier	m2	950,00	1,45	100,0%	1 377,50
01.05.07	Bardage en tôle					
	Bardage en tôle fixée en pied d'échafaudage					
	- 2 ème installation: Amenée du matériel, mise en place, location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	ml	30,00	13,55	100%	406,50
	- Location pour une durée de 6 mois:	ml/m	180,00	3,39	100,0%	610,20
01.05.08	Clôture de chantier					
	Bardage en grilles neuves galvanisées					
	Hauteur : 2,50 m					
	- Fourniture et pose compris ancrage au sol zone chantier:	ml	35,00	67,20	100%	2 352,00
	- Location pour une durée de 6 mois, zone chantier:	ml/m	210,00	1,56	100,0%	327,60
	Repli des installations en fin de chantier					
	Pour dépose, transport retour et remise en état du site en fin de chantier					
	- Panneau de chantier	U	1	136,76	100%	136,76
	- Bardage en tôle	ml	30,00	6,78		
	- Clôture de chantier	U	35,00	27,35		
	- Cabanes de chantier	U	3	187,50		
	- Sanitaires de chantier	U	1	218,75		
	- Branchement eau	U	1	46,88		
	- Branchement électrique	U	1	62,50		
02.00	TRAVAUX PREPARATOIRES					
02.01	Dépose / repose du système d'éclairage					
	Dépose / repose des lanternes compris mise en conservation en attente de repose dès la fin des travaux	PM	PM			
02.02	Dépose d'éléments ferreux	F	1	531,25	100%	531,25
02.03	Purge des enduits ciment	m2	40,00	28,13	100%	1 125,20
02.04	Démolition jambage maçonnerie	m3	0,300	158,20		
03.00	PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE					
03.01	Les parements en pierre conservée					
03.01.01	Nettoyage par micro-abrasion					
	- Sur parements unis	m2	190,00	18,57	100%	3 528,30
	- Sur parements moulurés	m2	150,00	23,10	100%	3 465,00

MONTANT CUMULE DES TRAVAUX EXECUTES AU 30/04/13

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
TRANCHE CONDITIONNELLE						
01.00	<u>INSTALLATIONS DE CHANTIER</u>					
01.01	<u>Panneau de chantier</u> - Entretien pendant la durée des travaux tous corps d'état	U/m	6	32,27	100%	193,62
01.02	<u>Cabanes de chantier</u> Baraquement suivant la réglementation en vigueur - Location, maintien et entretien pendant la durée des travaux tous corps d'état	F	1	1 350,00	100%	1 350,00
01.03	<u>Sanitaires de chantier</u> - Location, maintien et entretien pendant la durée des travaux tous corps d'état	U/m	6	175,00	100%	1 050,00
01.04	<u>Branchements</u> * Branchements eau - Branchement et maintien pendant la durée des travaux tout corps d'état	U/m	6	54,17	100%	325,02
	* Branchement électrique - Branchement et maintien pendant la durée des travaux tout corps d'état	U/m	6	97,92	100%	587,52
01.05	<u>Généralités concernant les échafaudages</u>					
01.05.01	<u>Echafaudages de pied</u> Echafaudages verticaux de pied en matériel tubulaire 40 x 49 * 2 ème installation: amenée du matériel et mise en place	m2	580,00	14,19	100%	8 230,20
	* Location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	m2/m	3 480,00	1,84	100,0%	6 403,20
	* Dépose et repli en fin de chantier	m2	580,00	7,74	50%	2 244,60
01.05.02	<u>Plate-forme de stockage</u> * Pour amenée du matériel et installation Largeur de la rue de la Verrière: 3,78 m - plate-forme sur rue, compris structure support particulière	m2	80,00	19,38	100%	1 548,80
	* Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux - plate-forme sur rue, compris structure support particulière	m2/m	480,00	3,67	100,0%	1 857,60
	* Dépose et repli en fin de chantier - plate-forme sur rue, compris structure support particulière	m2	80,00	16,46	50%	658,40
01.05.03	<u>Sapine d'alimentation</u> Dimension en plan : 2,00 x 2,00 m En façade Ouest: - Ht : 20,00 ml * Pour amenée du matériel et installation	ml	20,00	24,20	100%	484,00
	* Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	m/m	120,00	3,87	100,0%	464,40
	* Dépose et repli en fin de chantier	ml	20,00	14,52	50%	145,20

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
	* Treuil, amenée du matériel et installation Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	U mois	1 6,00	281,25 62,50	100% 100,0%	281,25 375,00
01.05.04	Sapine d'escalier En façade Ouest: - Ht : 20,00 ml * Pour amenée du matériel et installation	ml	20,00	43,58	100%	871,20
	* Pour location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	ml/m	120,00	7,66	100,0%	919,20
	* Dépose et repli en fin de chantier	ml	20,00	24,20	50%	242,00
01.05.06	Filets de protection * Pour amenée du matériel, installation, et dépose en fin de chantier	m2	950,00	1,45	100,0%	1 377,50
01.05.07	Bardage en tôle Bardage en tôle fixée en pied d'échafaudage - 2 ème installation: Amenée du matériel, mise en place, location mensuelle et entretien pendant la durée des travaux	ml	30,00	13,55	100%	406,50
	- Location pour une durée de 6 mois:	ml/m	180,00	3,39	100,0%	610,20
01.05.08	Clôture de chantier Bardage en grilles neuves galvanisées Hauteur : 2,50 m - Fourniture et pose compris ancrage au sol zone chantier	ml	35,00	67,20	100%	2 352,00
	- Location pour une durée de 6 mois, zone chantier:	ml/m	210,00	1,56	100,0%	327,60
	<u>Repli des installations en fin de chantier</u> Pour dépose, transport retour et remise en état du site en fin de chantier					
	- Panneau de chantier	U	1	136,76	100%	136,76
	- Bardage en tôle	ml	30,00	6,78		
	- Clôture de chantier	ml	35,00	27,35		
	- Cabanes de chantier	U	3	187,50		
	- Sanitaires de chantier	U	1	218,75		
	- Branchement eau	U	1	46,88		
	- Branchement électrique	U	1	62,50		
02.00	<u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u>					
02.01	<u>Dépose / repose du système d'éclairage</u> Dépose / repose des lanternes compris mise en conservation en attente de repose dès la fin des travaux	PM	PM			
02.02	<u>Dépose d'éléments ferreux</u>	F	1	531,25	100%	531,25
02.03	<u>Purge des enduits ciment</u>	m2	40,00	28,13	100%	1 125,20
02.04	<u>Démolition lambage maçonné</u>	m3	0,300	158,20		
03.00	<u>PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE</u>					
03.01	<u>Les parements en pierre conservée</u>					
03.01.01	Nettoyage par micro-abrasion • Sur parements unis	m2	190,00	18,57	100%	3 528,30
	- Sur parements moulurés	m2	150,00	23,10	100%	3 465,00

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
03.01.02	Dessalement • Sur parements unis	m2	190,00	46,73	100%	8 878,70
	- Sur parements moulurés	m2	150,00	50,49	100%	7 573,50
03.01.03	Dépoussiérage par brossage et nettoyage par pulvérisation • Sur parements unis	m2	260,00	11,56	100%	3 005,60
	- Sur parements moulurés	m2	35,00	22,82	100%	798,70
03.01.04	Couturage de fissures	ml	15,00	118,17	100%	1 772,55
03.01.05	Ragréages Sur la base d'environ 5% des parements en pierre de taille du 2ème étage	m2	6,00	187,50	100%	1 125,00
	- Sur parements moulurés	m2	5,00	283,75	100%	1 418,75
03.01.06	Bouchons Bouchons jusqu'à 0,20 à l'équerre	U	30	71,63	100%	2 148,90
03.01.07	Rejointoiement sur pierre vieille en place	m2	450,00	31,81	100%	14 314,50
	- Sur parements moulurés	m2	185,00	41,19	100%	7 620,15
03.01.08	Eau-forte	m2	450,00	7,50	100%	3 375,00
	- Sur parements moulurés	m2	185,00	10,63	100%	1 966,55
03.02	<u>Les reprises en pierre neuve</u>					
03.02.01	Dépose de pierre par abattage * En conditions ordinaires	m3	10,000	378,19	100%	3 781,90
	- Pierre de l'édifice					
03.02.02	Dépose de pierre par refouillement * En conditions ordinaires	m3	14,000	753,19	100%	10 544,66
	- Pierre de l'édifice					
03.03	<u>Fourniture de pierre de taille en blocs</u>					
	- Pierre en œuvre: Pierre de Rognes	m3	4,000	541,00	100%	2 164,00
	- Pierre en œuvre: Pierre de Bibémus	m3	20,000	832,50	100%	16 650,00
03.04	<u>Taille de pierre</u>					
	Taille de parement uni:	m2	65,00	110,65	100%	7 192,25
	Taille de parement mouluré	m2	25,00	173,79	100%	4 344,75
03.05	<u>Pose de pierre</u>	m3	24,000	1 002,65	100%	24 063,60
03.06	<u>Patine</u>	m2	90,00	10,88	100%	979,20
04.00	<u>PAREMENTS ENDUITS</u>					
04.01	<u>Plochement d'enduit</u>					

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
		m2	10,00	28,13	100%	281,30
04.02	<u>Consolidation par injection de coulis de chaux</u>	kg	300,00	1,27	100%	381,00
04.03	<u>Enduit au mortier de chaux</u>	m2	10,00	69,40	100%	694,00
04.04	<u>Badigeon</u>	m2	10,00	17,06	100%	170,60
05.00	<u>COUVERTURE / PLOMB / CUIVRE</u>					
05.01	<u>Dépose des rives de couverture en tuiles canal</u>	m2	50,00	25,00	100%	1 250,00
05.03	<u>Reprise de la rive de couverture</u>	ml	30,00	38,75	100%	1 162,50
05.04	<u>Evacuations des eaux pluviales</u>					
05.04.01	Dépose gouttières pendantes	ml	30,00	12,54	100%	376,20
05.04.02	Dépose descentes des eaux pluviales	ml	40,00	10,45	100%	418,00
05.04.03	Dépose / repose descentes des eaux pluviales	ml	20,00	43,89	100%	877,80
05.04.04	Chéneau en cuivre	ml	30,00	242,00	100%	7 260,00
X NX suivant OS N°6 du 15/12/12	Fourniture et pose d'une gouttière pendante en cuivre	ml	30,00	102,00	100%	3 060,00
05.04.05	Cuvette	U	3	151,53	100%	454,59
05.04.06	Descentes d'eaux pluviales en cuivre	ml	40,00	75,24	100%	3 009,60
05.04.07	Dauphin en fonte	U	3	238,20	100%	714,60
05.05	<u>Vérification du réseau EP</u>	F	1	396,00	100%	396,00
05.06	<u>Protections plomb</u>					
05.06.01	Dépose de couvertines plomb	m2	5,00	38,50	100%	192,50
05.06.02	Couvertines plomb					
	Corniche haute RdC:	m2	20,00	435,15	100%	8 703,00
	Corniche haute 2ème étage:	m2	30,00	412,78	100%	12 383,40
	Protection plomb sur appui des baies finition formant goutte d'eau	m2	15,00	440,38	100%	6 605,70
	Protection plomb sur appui des baies bouchées finition formant goutte d'eau	m2	1,00	440,38	100%	440,38
06.00	<u>TRAVAUX DIVERS</u>					
06.01	<u>Carottage pour mise en place des descentes EP</u>					
	Percements sur la corniche haute du 2ème étage	U	3	106,25		

REVISION DE PRIX

Chantier: Hôtel de ville d'Aix en Provence

lot N° 1 Echauffage, Pierre de Taille, Cuivre, Plomb

Marché n° A11-035 notifié le : 19/07/2011

Montant du marché TTC: 601 557, 07 € HT 502 974,14 €

Travaux suivant OS n° 5 du 28/09/2012

CN = 0,125 +0,875 (In/Io)

BT 50 =	Io= 03-2011	177,00
---------	-------------	--------

SITUATION du MOIS	INDICE (Prov / Definitif)	In	CN	CN-1	CN-1 retenu	TX HT	REVISION
octobre-12	10/2012 définitif	182,40	1,02669	0,02889	0,027	21 774,70	587,92
novembre-12	11/2012 définitif	182,10	1,02521	0,02821	0,026	30 905,28	803,54
décembre-12	12/2012 définitif	182,80	1,02867	0,02867	0,029	26 688,91	779,98
janvier-13	10/2012 Provisoire	182,40	1,02669	0,02669	0,027	54 646,81	1 475,46
février-13	11/2012 Provisoire	182,10	1,02521	0,02521	0,028	28 633,89	744,48
mars-13	11/2012 Provisoire	182,10	1,02521	0,02521	0,029	26 139,36	758,04
avril-13	12/2012 Provisoire	182,80	1,02867	0,02867	0,029	31 299,66	907,69
						220 088,55	

Total Révision HT 6 061,11

Déduction des révisions précédentes: 5 143,42

Total Révision HT du mois 907,69

Cabinet Polo Frédéric
 Vérificateur des Marchés et Historiques
 28 rue des Barmiers BP 41
 13007 CEDEX 05 135 45 18 00

N°	Désignation	U	Qté.	P.U.	Avancement %	Sommes
06.02	<u>Dispositif anti-pigeon</u> Fourniture et pose d'un procédé d'éloignement des pigeons exécuté selon C.C.T.P					
	Eléments linéaires:					
		ml	150,00	19,80	100%	2 970,00
	Alimentation	F	1	165,00	100%	165,00
06.04	<u>Gravois</u> Manutentions des gravois, chargement en camion et évacuation aux décharges publiques	m3	25,000	115,63	80%	2 312,60
					Total TC :	220 088,55
					Total Général :	220 088,55



Ville d' Aix en Provence
Place de l'hôtel de ville
13616 Aix en Provence

ATTESTATION DE PAIEMENT DIRECT

Nous soussignés Entreprise VIVIAN & CIE, Mandataire du groupement d'entreprises Vivian & Cie, Les Compagnons de Castellane titulaire du marché n°A11-035 notifié le:19/07/2011 relatif aux travaux de :

Hôtel de ville d'Aix en Provence
LOT 1 : Echafaudage – Pierre de Taille – Cuivre - Plomb

Attestons qu'il peut être payé la somme de 4 282,95 Euros T.T.C à l'entreprise SPE, au titre de la situation de travaux n° 7 du 30/04/2013 pour la tranche conditionnelle.

Fait à Marseille, le 30/04/2013

~~Cabinet Pola Frédéric~~
~~Vendeur des Monuments historiques~~
~~20 rue des Barrières BP 41~~
~~66350 CHAMVIGNY Tel 05 49 45 18 80~~

VIVIAN & CIE
Le Directeur Général

BEADDIN

RESTAURATION DE
MONUMENTS HISTORIQUES



VIVIAN & C^{ie}

RÉHABILITATION
D'HABITAT ANCIEN

Ville d' Aix en Provence
Place de l'hôtel de ville
13616 Aix en Provence

ATTESTATION DE PAIEMENT DIRECT

Nous soussignés Entreprise VIVIAN & CIE, Mandataire du groupement d'entreprises Vivian & Cie, Les Compagnons de Castellane titulaire du marché n°A11-035 notifié le:19/07/2011 relatif aux travaux de :

Hôtel de ville d'Aix en Provence
LOT 1 : Echafaudage – Pierre de Taille – Cuivre - Plomb

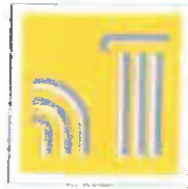
Attestons qu'il peut être payé la somme de 11 362,00 Euros T.T.C à l'entreprise FOURQUET, au titre de la situation de travaux n° 7 du 30/04/2013 pour la tranche conditionnelle.

Fait à Marseille, le 30/04/2013

Cabinet Polo Frédéric
Vérificateur des Travaux Historiques
20 rue des Bénédictins 41
95300 Clichy - Tél : 01 41 38 11 39

VIVIAN & CIE
Le Directeur Général

BEAUDIN



Ville d' Aix en Provence
Placc de l'hôtel de ville
13616 Aix en Provence

ATTESTATION DE PAIEMENT DIRECT

Nous soussignés Entreprise VIVIAN & CIE, Mandataire du groupement d'entreprises Vivian & Cie, Les Compagnons de Castellane titulaire du marché n°A11-035 notifié le:19/07/2011 relatif aux travaux de :

Hôtel de ville d'Aix en Provence LOT 1 : Echafaudage – Pierre de Taille – Cuivre - Plomb

Attestons qu'il peut être payé la somme de 3 235,78 Euros T.T.C à l'entreprise ENVOL 13, au titre de la situation de travaux n° 7 du 30/04/2013.

Fait à Marseille, le 30/04/2013

Cabinet Paul Frédéric
Vérificateur des Monuments Historiques
20 rue des bornes de la 41
69000 LYON - Tél : 04 78 45 10 00

VIVIAN & CIE
Le Directeur Général

P. BEAUDIN

FREDERIC POLO
Economiste du Bâtiment – Vérificateur des Monuments Historiques

20 rue des Barrières – B.P. 41 – 86300 CHAUVIGNY
tél. : 05 49 45 18 80 – Fax : 05 49 45 18 51 – e-mail : polo.vmh@wanadoo.fr

REÇU le 29 MAI 2013

SUD – SUD-EST ARCHITECTURES
10 RUE VICTOR HUGO
BP 2606
69217 LYON

BORDEREAU D'ENVOI

Chauvigny, le 28/05/13

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, les documents suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Observations</i>
AIX EN PROVENCE – HÔTEL DE VILLE		
VIVIAN – SITUATION 7 TC	3	POUR REGLEMENT

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

F. POLO